

RÈGLEMENT DE COURSE

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE 2026

Hesdin Rose

Article 1 : ÉPREUVE

L'épreuve : "**Hesdin Rose** " a lieu le **dimanche 04 octobre 2026** à **HESDIN la Forêt (62)** les randos et trails sont ouverts à toutes les personnes licenciées ou non. Les participants courent sous leur propre et exclusive responsabilité.

Cette épreuve est organisée par **l'Office du Sport et la municipalité d'Hesdin la Forêt**.

Article 2 : PARTICIPANTS

Toutes les épreuves sont ouvertes à toute les personnes licenciées ou non licenciées, elles devront être en bonne santé et n'avoir aucune contrainte à la marche ou course à pied.

Pour les coureurs mineurs, une autorisation parentale de participation est obligatoire.

Article 3 : un tee shirt pour tout les participants selon les disponibilités.

Article 4 : Départ et arrivée, Salle du manège boulevard militaire 62140 Hesdin la forêt.

Article 5 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont possibles en ligne, ou en mairie d'Hesdin la forêt au :
[site d'inscription : Finishers](#)

Inscriptions sur place possible le dimanche 04 octobre de 8h00 à 9h15

Tarif :

- Don minimum de 10,00€, pour toutes les distances.
La totalité des dons sera remis au CHAM, pour la recherche et l'accompagnement des personnes atteintes du cancer du sein.

L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

Article 6 : Annulation de l'épreuve :

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (Conditions climatiques exceptionnelles, avis d'alerte orange de la sous-préfecture, état d'urgence.). Aucun remboursement ne sera effectué pour l'ensemble des inscriptions.

Article 7 : Annulation d'un compétiteur à l'épreuve :

En raison des frais engendrés, pour toute annulation (frais bancaires et postaux), il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait, mais l'engagement pour l'année suivante sera gratuit.

Article 8 : Horaires et distances des épreuves :

- 8h00 : Ouverture des portes
- 9h15 : Séance d'échauffement par l'Aquatic Bowling Center
- 9h45 : Départ trail 5 et 10 km
- 10h00 : Départ rando 5 et 10km
- 10h15 : Départ rando 4km pour les familles et PMR

Article 9 : RESPONSABILITE-ASSURANCES

L'Organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance garantissant les faits des membres de l'Organisation ainsi que ceux des participants.

Il est rappelé à chacun des participants l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur bien ou équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 10 : Parcours

Le trail 5km comprend : 1 boucle - Couleur rouge

Le trail 10km : 1 boucle - Couleur jaune

La rando 5km : parcours accompagné, couleur rouge
La rando 10km : parcours accompagné, couleur jaune

La rando 4km : parcours accompagné

Article 11: Ravitaillements

1 ravitaillement est prévu à l'arrivée

Article 12: Protection de l'environnement : l'abandon de matériel, tout jet de déchet (ex : gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) est totalement interdit.

Article 13 : Droit d'image :

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, film ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée prévue par la loi.

Article 14 : CNIL :

Conformément aux dispositions de la loi « Information et Liberté » n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et n° de dossard. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA.